

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 09361

Numéro SIREN : 304 578 941

Nom ou dénomination : SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS POUR
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE - S O F I P A R

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2018 sous le numéro de dépôt 9267

SOFIPAR

**Comptes sociaux au
30 septembre 2017**

BILAN AU

30-sept-17

ACTIF (en euros)	30-sept-17 Brut	Amort. & provisions	Net	30-sept-16
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 357	5 173	184	184
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	5 357	5 173	184	184
Immobilisations financières	171 167 611	9 278 681	161 888 930	174 706 724
Participations	59 779 986	-	59 779 986	59 779 986
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	108 870 793	8 439 348	100 431 445	113 327 988
Prêts et comptes courants	2 515 074	839 333	1 675 741	1 596 991
Autres immobilisations financières	1 758	-	1 758	1 758
TOTAL I	171 172 968	9 283 855	161 889 114	174 706 907
Créances clients et comptes rattachées	-	-	-	-
Autres créances d'exploitation	977 906	-	977 906	2 084 320
Créances diverses	-	-	-	-
Groupe opérations de trésorerie	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	15 933 570	16 813	15 916 757	15 864 632
Disponibilités	840 419	-	840 419	127 514
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL II	17 751 894	16 813	17 735 081	18 076 466
TOTAL DE L'ACTIF	188 924 863	9 300 668	179 624 195	192 783 374

PASSIF (en euros)	30-sept-17	30-sept.-16
Capital social	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Réserves	34 901	34 901
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves réglementées	4 901	4 901
Report à nouveau	1 460 155	1 624 159
Résultat de l'exercice	-290 937	-164 004
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	1 504 119	1 795 056
Provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL II	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-
Groupe opérations de trésorerie	25 186 986	25 187 671
Emprunts et dettes financières	149 460 338	162 741 555
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	622 249	14 400
Dettes fiscales et sociales	141 921	-
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	2 708 582	3 044 691
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	178 120 076	190 988 318
TOTAL DU PASSIF	179 624 195	192 783 374

COMPTE DE RESULTAT AU**30-sept-17**

(en euros)

	30-sept-17	30-sept.-16
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue biens et services	-	-
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Autres produits	2 000	2 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 000	2 000
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	2 155 000	1 797 527
Impôts, taxes et versements assimilés	158 645	32 827
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	-	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 313 645	1 830 354
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 311 645	-1 828 354
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	1 293	7 719
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	17 400 129	9 072 220
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et TIAP	4 900 017	10 757 632
D'autres créances de l'actif immobilisé	105 700	105 988
Autres intérêts et produits assimilés	22 685	45 914
Reprises de provisions et transferts de charges	1 162 246	7 228
Différences positives de change	-	-
Produits nets des cessions de VMP	-	4 106
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	6 190 648	10 920 868
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	16 801	57 782
Intérêts et charges assimilées	258 763	254 310
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	798	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	276 362	312 092
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	5 914 286	10 608 776
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-13 796 195	-284 079
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	36 671 263	520 076
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	36 671 263	520 076
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	23 166 004	400 000
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	23 166 004	400 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	13 505 258	120 076
PARTICIPATION DES SALAIRES (IX)	-	-
IS SP soumise à l'is (X)	-	-
IS SOFIPAR gérant (X)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	42 865 203	11 450 663
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	43 156 140	11 614 666
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	-290 937	-164 004

SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

S O F I P A R

**EXERCICE
2016 - 2017**

SIEGE SOCIAL 12 place des Etats-Unis
92127 MONTROUGE

SAS AU CAPITAL DE 300.000 € - 304 578 941 R.C. S. NANTERRE

1 – CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Société SOFIPAR, filiale de CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT depuis le 03 janvier 2017 (absorption de la SAS Crédit Agricole Agroalimentaire par voie d'une Transmission Universelle de Patrimoine), est une société par actions simplifiée qui intervient en capital développement auprès d'entreprises et coopératives du secteur agroalimentaire en partenariat avec les Caisses Régionales.

2 – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. – Principes comptables

Les principes comptables généralement admis sont appliqués aux comptes qui vous sont présentés, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles :

- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes,
- d'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. – Méthodes d'évaluation

2.2.1. Sociétés en Participation

Les opérations réalisées par SOFIPAR sont effectuées dans le cadre de Sociétés en Participation dont SOFIPAR est le gérant. Y sont associées, avec SOFIPAR, des CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE, et CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT. Le financement en est assuré par les associés et figure dans le poste "emprunts et dettes financières diverses".

Il est établi pour chaque société en participation (SP) un bilan et un compte de résultat. Les charges et les produits sont répartis entre elles de la façon suivante :

- Produits directs :
Chaque S.P. reçoit les produits qui la concernent
- Charges directes :
Imputation directe à chaque S.P.
- Charges indirectes :

Elles constituent les frais de gérance de SOFIPAR et sont ventilées entre les S.P en fonction des encours investis au premier jour de l'exercice clos.

Les charges indirectes de chaque S.P sont égales à 1,5% HT du montant des encours bruts lorsque SOFIPAR en assure la pleine gestion.

Les comptes "quote-part de résultats sur les opérations faites en commun" (compte de résultat) représentent la quote-part des résultats des coparticipants, hors SOFIPAR. Les résultats des coparticipants incluent le résultat courant, les plus ou moins-values sur les cessions des immobilisations financières, les dotations aux provisions pour dépréciations ou reprises de ces mêmes provisions, les pertes, ainsi que l'impôt sur les sociétés pour les SP concernées.

Les comptes "dettes sur immobilisations" (bilan) représentent la quote-part des résultats des coparticipants donnant lieu à un mouvement financier. Ces mouvements financiers correspondent aux quotes-parts de résultat courant et plus-values sur cessions des immobilisations financières, diminués de l'impôt sur les sociétés pour les co-participants concernés.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

* matériel de bureau	5 ans
* mobilier	10 ans
* logiciels	3 ans
* matériel informatique	4 ans

2.2.3 Titres de participation

Les titres enregistrés sous cette rubrique sont destinés à contribuer à l'activité de SOFIPAR ; ils sont conservés durablement et présentent un caractère stratégique.

Leur évaluation se fait à la valeur d'usage. Les principaux critères retenus pour la détermination de cette valeur sont l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité pour SOFIPAR de détenir cette participation.

2.2.4. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, les titres inscrits sous cette rubrique concernent les investissements :

- destinés à dégager à plus ou moins longue échéance une rentabilité suffisante,

- et pour lesquels l'investisseur n'intervient pas dans la gestion.

Ces titres sont enregistrés pour leur valeur historique. Les frais accessoires, lors de l'acquisition, sont inclus dans la valeur des titres.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre, en retenant comme valeur d'inventaire une valeur qui tient compte de l'actif net, des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus, et qui est fondée notamment sur la valeur de marché (cours de bourse, référence à des transactions, actif net réévalué, valeur de rendement).

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque, pour un titre, la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient.

2.2.5. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

2.2.6. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

3 – NOTES ANNEXES AU BILAN**3.1. ACTIF****3.1.1. Immobilisations financières**

Les principales participations ont évolué comme suit :

	Valeur brute au 30.09.2016	Acquisitions	Cessions	(en K€) Valeur brute au 30.09.2017
Titres de participation	59 780	-		59 780
		-	-	-
TOTAL	59 780	-	-	59 780

3.1.2. T.I.A.P.

	Valeur brute au 30.09.2016	Acquisitions	Cessions	(en K€) Valeur brute au 30.09.2017
Actions	85 202	9 500	12 663	82 039
Obligations	28 810	-	10 504	18 306
Titres participatifs	7 081		-	7 081
TOTAL	121 093	9 500	23 167	107 426

Au bilan, les titres sont classés dans le poste « titres immobilisés de l'activité de portefeuille », créances rattachées incluses, soit :

TIAP actions	82 039
Obligations et titres assimilés	25 387
Intérêts courus non échus	1 445
TOTAL	108 871

Les provisions pour dépréciation du portefeuille TIAP ont évolué comme suit :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2016	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2017
Actions	1 162	-	1 162	-
Obligations	557	-	-	557
Titres participatifs	7 081	-	-	7 081
TOTAL	8 800	-	1 162	7 638

Intérêts courus non échus :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2016	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2017
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres participatifs	802	-	-	802
TOTAL	802	-	-	802

Valeur estimative du portefeuille TIAP appartenant aux sociétés en participation (hors créances rattachées) :

(en K€)

	Montants à l'ouverture 30.09.2016			Montants à la clôture 30.09.2017		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
. au coût de revient	-	-	-	2 000	2 000	2 000
. au cours de Bourse	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette	39 277	39 277	50 401	39 277	39 277	48 360
. d'après la situation nette re-estimée	6 717	6 717	18 818	12 717	12 717	13 640
. d'après une valeur de rendement	-	-	-	-	-	-
. en fonction des transactions	-	-	-	-	-	-
. d'après d'autres méthodes	75 098	66 299	78 009	53 432	45 795	53 561
TOTAL	121 092	112 293	147 228	107 426	99 789	117 561

Au cours de l'exercice, les valeurs nettes comptables et estimatives ont évolué de la manière suivante :

	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Montants à l'ouverture	112 293	147 228
Acquisitions de l'exercice	9 500	9 500
Cessions de l'exercice, réductions de Capital	-23 166	-23 166
Reprises de provisions sur titres cédés	1 162	1 162
Variation de plus-value latente sur titres cédés	-	-14 792
Variation de plus ou moins-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	-	-2 371
Autres mouvements comptables	-	-
Montant à la clôture	99 789	117 561

3.1.3. – Prêts et comptes courants

	Valeur brute au 30.09.2016	Acquisitions	Cessions	(en K€) Valeur brute au 30.09.2017
Comptes courants d'associés	70	-	-	70
Prêts participatifs	2 250	-	-	2 250
TOTAL	2 320	-	-	2 320

Au bilan, le poste « prêts et comptes courants » est présenté créances rattachées incluses, soit :

Comptes courants d'associés	70
Prêts participatifs	2 250
Intérêts courus non échus	195 (★)
TOTAL	2 515

(★) dont 89 K€ provisionnés

Les provisions ont évolué comme suit :

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2016	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2017
Prêts participatifs	750	-	-	750
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	750	-	-	750

Intérêts courus non échus

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2016	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2017
Prêts participatifs	89	-	-	89
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	89	-	-	89

3.1.4. - Autres créances d'exploitation

		(en K€)
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Créances fournisseurs et comptes rattachées (1)	-	-
(1) entreprise liée		
Créances fiscales & sociales	-	-
Autres créances	196	196
Crédit Vendeur	782	782
TOTAL	978	978

Les autres créances représentent les créances des coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2017 à reverser à SOFIPAR pour un montant de 196 K€. Un crédit de 782 K€ a été consenti au vendeur sur le prix de vente de titres. Cette créance sera recouvrée en une échéance au 25 octobre 2017. Elle est rémunérée au taux de 2.90 %, soit un montant d'intérêts de 20 K€ à la clôture, payable lors de la dernière échéance.

Produits à recevoir :

Néant.

3.1.5. - Valeurs mobilières de placements

				(en K€)
	Valeur brute au 30.09.2016	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2017
OPCVM	15 865	8 080	8 011	15 934
Groupe Op. de trésorerie (1)	-	-	-	-
(1) entreprise liée Cacif				
Intérêts courus Op. de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	15 865	8 080	8 011	15 934

Au 30 Septembre 2017, la valeur de marché des valeurs mobilières de placement est inférieure au prix de revient des titres en portefeuille. Une provision sur OPCVM a été comptabilisée pour un montant de 17 k€. La moins-value nette réalisée sur la période s'élève à moins de 1 K€.

3.2. PASSIF**3.2.1. – Information sur les capitaux propres au 30 Septembre 2017**

La situation nette a évolué comme suit :

	(en K€)			
	Bilan au 30.09.2016	Affectation du résultat	Autres Variations	Bilan au 30.09.2017
Capital	300	-	-	300
Réserve légale	30	-	-	30
Réserve indisponible	5	-	-	5
Report à nouveau	1 624	-164	-	1 460
Résultat	-164	164	-291	-291
TOTAL	1 795	-	-291	1 504

Le capital social de SOFIPAR est composé de 20.000 actions de 15 € de nominal.

3.2.2. – Groupe – Opérations de trésorerie

	(en K€)	
	Montants au 30.09.2017	Montants au 30.09.2016
Convention de trésorerie Crédit Agricole Agroalimentaire entreprise liée	25 000	25 000
Intérêts courus	187	188
TOTAL	25 187	25 188

Crédit Agricole Capital Investissement et Sofipar ont signé le 31 mars 2015 une convention de trésorerie. L'avance de trésorerie est rémunérée au taux de 1 %.

3.2.3. – Dettes financières

Les 149 460 K€ représentent les avances financières des coparticipants réalisées dans le cadre des sociétés en participation. Elles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	(en K€)	
	Montants au 30.09.2017	Montants au 30.09.2016
Avances (nettes) Caisses Régionales	39 200	46 214
Avances (nettes) Crédit Agricole Capital Investissement	97 815	104 067
Dotations disponibles et divers Crédit Agricole Capital investissement	12 445	12 461
TOTAL	149 460	162 742

3.2.4. - Autres dettes

	(en K€)	
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	622	622
Dettes fiscales & sociales	142	142
Autres dettes	2 709	2 709
TOTAL	3 473	3 473

Les dettes fournisseurs sont essentiellement les honoraires d'IDIA liés à la gestion du portefeuille pour un montant de 512 K€. La dette fiscale concerne les CVAE sur les sociétés en participation. Les autres dettes représentent les dettes de SOFIPAR envers les coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2017 restant à reverser.

4. – NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT**4.1. – Présentation analytique du compte de résultat**

La présentation analytique du compte de résultat appelle les remarques suivantes :

- les produits du portefeuille prennent en compte les dividendes, intérêts d'OC et autres intérêts diminués des pertes et dotations aux provisions sur ceux-ci ;

- les frais généraux sont essentiellement constitués des sommes versées au titre d'un mandat de gestion signé avec la société IDIA.

	<i>(en K€)</i>	
	2016/2017	2015/2016
<i>Plus values nettes du portefeuille cédé</i>	13 505	121
Dotations Reprises sur portefeuille	1 162	-51
Produits des participations	5 005	10 862
Dividendes	1 793	1 314
Obligations convertibles et titres participatifs	3 106	9 442
Prêts et comptes courants associés	106	106
Résultat financier	-254	-204
Commissions et divers	2	2
PRODUIT NET DES ACTIVITES	19 420	10 730
Frais généraux nets	2 312	1 830
Amortissements	-	-
RESULTAT COURANT	17 108	8 900
Coût du risque	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
IS SP soumise à l'IS	-	-
I.S. SOFIPAR gérant	-	-
RESULTAT AVANT REPARTITION	17 108	8 900
QP des coparticipants	-17 399	-9 064
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-291	-164

4.2. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Les quotes-parts des coparticipants se décomposent comme suit :

	QP d'exploitation et plus values 30.09.2016	QP d'exploitation et plus values 30.09.2017	QP Provisions ou reprises 30.09.2016	QP Provisions ou reprises 30.09.2017	QP Pertes 30.09.2016	QP Pertes 30.09.2017	Résultat Associés 30.09.2016	Résultat Associés 30.09.2017
Crédit Agricole Capital Investissement	4 511	8 326	-29	-15	-	-	4 482	8 311
Caisses Régionales	4 611	9 088	-29	-	-	-	4 582	9 088
Sous-total	9 122	17 414	-58	-15	-	-	9 064	17 399
SOFIPAR	-164	28	-	-	-	-	-164	28
TOTAL	8 958	17 442	-58	-15	-	-	8 900	17 427

4.3 - Note sur les résultats fiscaux

SOFIPAR n'est redevable d'aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2017.

(en K€)

	Résultat comptable avant impôt	Impôt dû	Résultat comptable net
Courant	-291	-	-291
Exceptionnel	-	-	-
TOTAL	-291	-	-291

Les sociétés en participations assujetties à l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

SP 7i – LESIEUR

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2017.

SP 8E – D2

Cette SP créée en 2012 a opté pour son imposition à l'impôt sur les sociétés. Au 30 septembre 2017, la SP8E- D2 n'est redevable d'aucun impôt.

5. – NOTES ANNEXES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements donnés : 44 902 K€

Les engagements donnés sont des promesses de vente données.

5.2. Engagements reçus : 65 820 K€

Les engagements reçus sont des promesses de vente reçues, cautions reçues, promesses d'achat reçues.

6. - AUTRES INFORMATIONS

6.1. Montant global des rémunérations à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration :

Néant

6.2. Contrat de délégation de gestion :

SOFIPAR bénéficie d'une prestation de gestion de son portefeuille dans le cadre du mandat de gestion signé avec la Société IDIA, dont le montant global est de 2 M€ TTC pour l'exercice.

6.3. Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 45 K€, dont 7 K€ de TVA non récupérable.

Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, aucun honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre de diligences directement lié.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2017

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES (En Milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part de capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Prêts & avances Consenties et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes de l'exercice	Commentaires																																	
A. Renseignements détaillés concernant les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication <i>1. Filiales (détenues à plus de 50%) :</i> <table> <tr> <td>Cansa holding</td> <td>33 585</td> <td>266</td> <td>73,80</td> <td>24 782</td> <td>70</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>161</td> <td>-</td> <td>31-déc-16</td> </tr> </table> <i>2. Participations (détenues entre 10% et 50%)</i> <table> <tr> <td>Cariou Holding</td> <td>70 000</td> <td>-3 588</td> <td>50,00</td> <td>34 998</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-4 305</td> <td>-</td> <td>31-déc-16</td> </tr> <tr> <td>Avril Pôle Animal (ex Sofial)</td> <td>19 881</td> <td>27 534</td> <td>10,64</td> <td>12 707</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>23</td> <td>2 420</td> <td>-</td> <td>31-déc-16</td> </tr> </table>											Cansa holding	33 585	266	73,80	24 782	70	-	-	161	-	31-déc-16	Cariou Holding	70 000	-3 588	50,00	34 998	-	-	-	-4 305	-	31-déc-16	Avril Pôle Animal (ex Sofial)	19 881	27 534	10,64	12 707	-	-	23	2 420	-	31-déc-16
Cansa holding	33 585	266	73,80	24 782	70	-	-	161	-	31-déc-16																																	
Cariou Holding	70 000	-3 588	50,00	34 998	-	-	-	-4 305	-	31-déc-16																																	
Avril Pôle Animal (ex Sofial)	19 881	27 534	10,64	12 707	-	-	23	2 420	-	31-déc-16																																	
B. Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication <i>1. Filiales (détenues à plus de 50%) :</i> <i>NEANT</i> <i>2. Participations (détenues entre 10% et 50%)</i> <i>NEANT</i>																																											

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles 113, 135 & 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) capital social	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
b) Nombre d'actions émises	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	0	0	0
b) Impôts sur les sociétés du gérant	0	0	0	0	0
c) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	-717	-39 722	-134 925	-164 004	-290 937
d) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	-0,04	-1,99	-6,75	-8,20	-14,55
b) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
4. Personnel					
a) Nombre de salariés	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales etc.....)	-	-	-	-	-
d) Charge pour la mise à disposition de personnel d'autres entreprises	-	-	-	-	-

SOFIPAR

Siège social : 12 place des Etats Unis – 92127 MONTRouGE
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 300 000 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2017



FIDUS

26, rue Cambacérès

75008 Paris

T : +33 (0)147 63 67 00

www.rsmfrance.fr

SOFIPAR

Siège social : 12 place des Etats Unis – 92127 MONTROUGE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 300 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2017

A l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOFIPAR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation du portefeuille

Comme indiqué en note 2.2.3 et 2.2.4 de l'annexe, l'évaluation des titres en portefeuille (titres de participation et titres immobilisés de l'activité de portefeuille) se fait à la valeur d'usage, les principaux critères retenus étant l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité pour la société de détenir ces participations. Dans le cadre de nos appréciations des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations effectuées ainsi que des hypothèses sous-jacentes de valorisation. Nous avons par ailleurs vérifié le caractère raisonnable et approprié de la valeur nette comptable des titres en portefeuille et de la correcte prise en compte des indices éventuels de perte de valeur des titres sur la base des estimations qui nous ont été fournies.

Opérations faites en commun

Comme indiqué dans la note 2.2.1. de l'annexe, les opérations réalisées par Sofipar sont effectuées dans le cadre de Sociétés en Participation dont Sofipar est le gérant. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte comptabilisation des « Opérations faites en commun » et des résultats des sociétés en participation. Nous avons également vérifié la correcte estimation et comptabilisation du résultat en propre de Sofipar.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Le commissaire aux comptes

Fidus

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'B' followed by a horizontal line.

Francis BERNARD

Associé

BILAN AU

30-sept-17

ACTIF (en euros)	30-sept-17		30-sept-16	
	Brut	Amort. & provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 357	5 173	184	184
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	5 357	5 173	184	184
Immobilisations financières	171 167 611	9 278 681	161 888 930	174 706 724
Participations	59 779 986	-	59 779 986	59 779 986
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	108 870 793	8 439 348	100 431 445	113 327 988
Prêts et comptes courants	2 515 074	839 333	1 675 741	1 596 991
Autres immobilisations financières	1 758	-	1 758	1 758
TOTAL I	171 172 968	9 283 855	161 889 114	174 706 907
Créances clients et comptes rattachées	-	-	-	-
Autres créances d'exploitation	977 906	-	977 906	2 084 320
Créances diverses	-	-	-	-
Groupe opérations de trésorerie	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	15 933 570	16 813	15 916 757	15 864 632
Disponibilités	840 419	-	840 419	127 514
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL II	17 751 894	16 813	17 735 081	18 076 466
TOTAL DE L'ACTIF	188 924 863	9 300 668	179 624 195	192 783 374

PASSIF (en euros)	30-sept-17	30-sept-16
Capital social	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Réserves	34 901	34 901
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves réglementées	4 901	4 901
Report à nouveau	1 460 155	1 624 159
Résultat de l'exercice	-290 937	-164 004
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	1 504 119	1 795 056
Provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL II	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-
Groupe opérations de trésorerie	25 186 986	25 187 671
Emprunts et dettes financières	149 460 338	162 741 555
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	622 249	14 400
Dettes fiscales et sociales	141 921	-
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	2 708 582	3 044 691
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	178 120 076	190 988 318
TOTAL DU PASSIF	179 624 195	192 783 374

COMPTE DE RESULTAT AU**30-sept-17***(en euros)*

	30-sept-17	30-sept.-16
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue biens et services	-	-
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Autres produits	2 000	2 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 000	2 000
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	2 155 000	1 797 527
Impôts, taxes et versements assimilés	158 645	32 827
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	-	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 313 645	1 830 354
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 311 645	-1 828 354
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	1 293	7 719
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	17 400 129	9 072 220
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et TIAP	4 900 017	10 757 632
D'autres créances de l'actif immobilisé	105 700	105 988
Autres intérêts et produits assimilés	22 685	45 914
Reprises de provisions et transferts de charges	1 162 246	7 228
Différences positives de change	-	-
Produits nets des cessions de VMP	-	4 106
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	6 190 648	10 920 868
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	16 801	57 782
Intérêts et charges assimilées	258 763	254 310
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	798	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	276 362	312 092
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	5 914 286	10 608 776
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-13 796 195	-284 079
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	36 671 263	520 076
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	36 671 263	520 076
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	23 166 004	400 000
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	23 166 004	400 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	13 505 258	120 076
PARTICIPATION DES SALAIRES (IX)		
IS SP soumise à l'is (X)	-	-
IS SOFIPAR gérant (X)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	42 865 203	11 450 663
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	43 156 140	11 614 666
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	-290 937	-164 004

SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS

POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

S O F I P A R

EXERCICE
2016 - 2017

SIEGE SOCIAL 12 place des Etats-Unis
92127 MONTROUGE

SAS AU CAPITAL DE 300.000 € - 304 578 941 R.C. S. NANTERRE

1 – CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Société SOFIPAR, filiale de CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT depuis le 03 janvier 2017 (absorption de la SAS Crédit Agricole Agroalimentaire par voie d'une Transmission Universelle de Patrimoine), est une société par actions simplifiée qui intervient en capital développement auprès d'entreprises et coopératives du secteur agroalimentaire en partenariat avec les Caisses Régionales.

2 – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. – Principes comptables

Les principes comptables généralement admis sont appliqués aux comptes qui vous sont présentés, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles :

- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes,
- d'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. – Méthodes d'évaluation

2.2.1. Sociétés en Participation

Les opérations réalisées par SOFIPAR sont effectuées dans le cadre de Sociétés en Participation dont SOFIPAR est le gérant. Y sont associées, avec SOFIPAR, des CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE, et CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT. Le financement en est assuré par les associés et figure dans le poste "emprunts et dettes financières diverses".

Il est établi pour chaque société en participation (SP) un bilan et un compte de résultat. Les charges et les produits sont répartis entre elles de la façon suivante :

- Produits directs :
Chaque S.P. reçoit les produits qui la concernent
- Charges directes :
Imputation directe à chaque S.P.
- Charges indirectes :

Elles constituent les frais de gérance de SOFIPAR et sont ventilées entre les S.P en fonction des encours investis au premier jour de l'exercice clos.

Les charges indirectes de chaque S.P sont égales à 1,5% HT du montant des encours bruts lorsque SOFIPAR en assure la pleine gestion.

Les comptes "quote-part de résultats sur les opérations faites en commun" (compte de résultat) représentent la quote-part des résultats des coparticipants, hors SOFIPAR. Les résultats des coparticipants incluent le résultat courant, les plus ou moins-values sur les cessions des immobilisations financières, les dotations aux provisions pour dépréciations ou reprises de ces mêmes provisions, les pertes, ainsi que l'impôt sur les sociétés pour les SP concernées.

Les comptes "dettes sur immobilisations" (bilan) représentent la quote-part des résultats des coparticipants donnant lieu à un mouvement financier. Ces mouvements financiers correspondent aux quotes-parts de résultat courant et plus-values sur cessions des immobilisations financières, diminués de l'impôt sur les sociétés pour les co-participants concernés.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

* matériel de bureau	5 ans
* mobilier	10 ans
* logiciels	3 ans
* matériel informatique	4 ans

2.2.3 Titres de participation

Les titres enregistrés sous cette rubrique sont destinés à contribuer à l'activité de SOFIPAR ; ils sont conservés durablement et présentent un caractère stratégique.

Leur évaluation se fait à la valeur d'usage. Les principaux critères retenus pour la détermination de cette valeur sont l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité pour SOFIPAR de détenir cette participation.

2.2.4. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, les titres inscrits sous cette rubrique concernent les investissements :

- destinés à dégager à plus ou moins longue échéance une rentabilité suffisante,

- et pour lesquels l'investisseur n'intervient pas dans la gestion.

Ces titres sont enregistrés pour leur valeur historique. Les frais accessoires, lors de l'acquisition, sont inclus dans la valeur des titres.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre, en retenant comme valeur d'inventaire une valeur qui tient compte de l'actif net, des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus, et qui est fondée notamment sur la valeur de marché (cours de bourse, référence à des transactions, actif net réévalué, valeur de rendement).

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque, pour un titre, la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient.

2.2.5. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

2.2.6. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

3 – NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. ACTIF

3.1.1. Immobilisations financières

Les principales participations ont évolué comme suit :

	Valeur brute au 30.09.2016	Acquisitions	Cessions	(en K€) Valeur brute au 30.09.2017
Titres de participation	59 780	-	-	59 780
		-	-	-
TOTAL	59 780	-	-	59 780

3.1.2. T.I.A.P.

	Valeur brute au 30.09.2016	Acquisitions	Cessions	(en K€) Valeur brute au 30.09.2017
Actions	85 202	9 500	12 663	82 039
Obligations	28 810	-	10 504	18 306
Titres participatifs	7 081	-	-	7 081
TOTAL	121 093	9 500	23 167	107 426

Au bilan, les titres sont classés dans le poste « titres immobilisés de l'activité de portefeuille », créances rattachées incluses, soit :

TIAP actions	82 039
Obligations et titres assimilés	25 387
Intérêts courus non échus	1 445
TOTAL	108 871

Les provisions pour dépréciation du portefeuille TIAP ont évolué comme suit :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2016	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2017
Actions	1 162	-	1 162	-
Obligations	557	-	-	557
Titres participatifs	7 081	-	-	7 081
TOTAL	8 800	-	1 162	7 638

Intérêts courus non échus :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2016	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2017
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres participatifs	802	-	-	802
TOTAL	802	-	-	802

Valeur estimative du portefeuille TIAP appartenant aux sociétés en participation (hors créances rattachées) :

(en K€)

	Montants à l'ouverture 30.09.2016			Montants à la clôture 30.09.2017		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
. au coût de revient	-	-	-	2 000	2 000	2 000
. au cours de Bourse	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette	39 277	39 277	50 401	39 277	39 277	48 360
. d'après la situation nette re-estimée	6 717	6 717	18 818	12 717	12 717	13 640
. d'après une valeur de rendement	-	-	-	-	-	-
. en fonction des transactions	-	-	-	-	-	-
. d'après d'autres méthodes	75 098	66 299	78 009	53 432	45 795	53 561
TOTAL	121 092	112 293	147 228	107 426	99 789	117 561

Au cours de l'exercice, les valeurs nettes comptables et estimatives ont évolué de la manière suivante :

	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Montants à l'ouverture	112 293	147 228
Acquisitions de l'exercice	9 500	9 500
Cessions de l'exercice, réductions de Capital	-23 166	-23 166
Reprises de provisions sur titres cédés	1 162	1 162
Variation de plus-value latente sur titres cédés	-	-14 792
Variation de plus ou moins-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	-	-2 371
Autres mouvements comptables	-	-
Montant à la clôture	99 789	117 561

3.1.3. – Prêts et comptes courants

	Valeur brute au 30.09.2016	Acquisitions	Cessions	(en K€) Valeur brute au 30.09.2017
Comptes courants d'associés	70	-	-	70
Prêts participatifs	2 250	-	-	2 250
TOTAL	2 320	-	-	2 320

Au bilan, le poste « prêts et comptes courants » est présenté créances rattachées incluses, soit :

Comptes courants d'associés	70
Prêts participatifs	2 250
Intérêts courus non échus	195 (★)
TOTAL	2 515

(★) dont 89 K€ provisionnés

Les provisions ont évolué comme suit :

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2016	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2017
Prêts participatifs	750	-	-	750
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	750	-	-	750

Intérêts courus non échus

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2016	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2017
Prêts participatifs	89	-	-	89
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	89	-	-	89

3.1.4. - Autres créances d'exploitation

		(en K€)
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Créances fournisseurs et comptes rattachées (1)	-	-
(1) entreprise liée		
Créances fiscales & sociales	-	-
Autres créances	196	196
Crédit Vendeur	782	782
TOTAL	978	978

Les autres créances représentent les créances des coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2017 à reverser à SOFIPAR pour un montant de 196 K€. Un crédit de 782 K€ a été consenti au vendeur sur le prix de vente de titres. Cette créance sera recouvrée en une échéance au 25 octobre 2017. Elle est rémunérée au taux de 2.90 %, soit un montant d'intérêts de 20 K€ à la clôture, payable lors de la dernière échéance.

Produits à recevoir :

Néant.

3.1.5. - Valeurs mobilières de placements

				(en K€)
	Valeur brute au 30.09.2016	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2017
OPCVM	15 865	8 080	8 011	15 934
Groupe Op. de trésorerie (1)	-	-	-	-
(1) entreprise liée Cacif				
Intérêts courus Op. de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	15 865	8 080	8 011	15 934

Au 30 Septembre 2017, la valeur de marché des valeurs mobilières de placement est inférieure au prix de revient des titres en portefeuille. Une provision sur OPCVM a été comptabilisée pour un montant de 17 k€. La moins-value nette réalisée sur la période s'élève à moins de 1 K€.

3.2. PASSIF**3.2.1. – Information sur les capitaux propres au 30 Septembre 2017**

La situation nette a évolué comme suit :

	(en K€)			
	Bilan au 30.09.2016	Affectation du résultat	Autres Variations	Bilan au 30.09.2017
Capital	300	-	-	300
Réserve légale	30	-	-	30
Réserve indisponible	5	-	-	5
Report à nouveau	1 624	-164	-	1 460
Résultat	-164	164	-291	-291
TOTAL	1 795	-	-291	1 504

Le capital social de SOFIPAR est composé de 20.000 actions de 15 € de nominal.

3.2.2. – Groupe – Opérations de trésorerie

	(en K€)	
	Montants au 30.09.2017	Montants au 30.09.2016
Convention de trésorerie Crédit Agricole Agroalimentaire entreprise liée	25 000	25 000
Intérêts courus	187	188
TOTAL	25 187	25 188

Crédit Agricole Capital Investissement et Sofipar ont signé le 31 mars 2015 une convention de trésorerie. L'avance de trésorerie est rémunérée au taux de 1 %.

3.2.3. – Dettes financières

Les 149 460 K€ représentent les avances financières des coparticipants réalisées dans le cadre des sociétés en participation. Elles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	(en K€)	
	Montants au 30.09.2017	Montants au 30.09.2016
Avances (nettes) Caisses Régionales	39 200	46 214
Avances (nettes) Crédit Agricole Capital Investissement	97 815	104 067
Dotations disponibles et divers Crédit Agricole Capital investissement	12 445	12 461
TOTAL	149 460	162 742

3.2.4. - Autres dettes

	(en K€)	
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	622	622
Dettes fiscales & sociales	142	142
Autres dettes	2 709	2 709
TOTAL	3 473	3 473

Les dettes fournisseurs sont essentiellement les honoraires d'IDIA liés à la gestion du portefeuille pour un montant de 512 K€. La dette fiscale concerne les CVAE sur les sociétés en participation. Les autres dettes représentent les dettes de SOFIPAR envers les coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2017 restant à reverser.

4. – NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT**4.1. – Présentation analytique du compte de résultat**

La présentation analytique du compte de résultat appelle les remarques suivantes :

- les produits du portefeuille prennent en compte les dividendes, intérêts d'OC et autres intérêts diminués des pertes et dotations aux provisions sur ceux-ci ;

- les frais généraux sont essentiellement constitués des sommes versées au titre d'un mandat de gestion signé avec la société IDIA.

	(en K€)	
	2016/2017	2015/2016
Plus values nettes du portefeuille cédé	13 505	121
Dotations Reprises sur portefeuille	1 162	-51
Produits des participations	5 005	10 862
Dividendes	1 793	1 314
Obligations convertibles et titres participatifs	3 106	9 442
Prêts et comptes courants associés	106	106
Résultat financier	-254	-204
Commissions et divers	2	2
PRODUIT NET DES ACTIVITES	19 420	10 730
Frais généraux nets	2 312	1 830
Amortissements	-	-
RESULTAT COURANT	17 108	8 900
Coût du risque	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
IS SP soumise à l'IS	-	-
I.S. SOFIPAR gérant	-	-
RESULTAT AVANT REPARTITION	17 108	8 900
QP des coparticipants	-17 399	-9 064
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-291	-164

4.2. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Les quotes-parts des coparticipants se décomposent comme suit :

	QP d'exploitation et plus values 30.09.2016	QP d'exploitation et plus values 30.09.2017	QP Provisions ou reprises 30.09.2016	QP Provisions ou reprises 30.09.2017	QP Pertres 30.09.2016	QP Pertres 30.09.2017	Résultat Associés 30.09.2016	Résultat Associés 30.09.2017
Crédit Agricole Capital	4 511	8 326	-29	-15	-	-	4 482	8 311
Investissement Caisses Régionales	4 611	9 088	-29	-	-	-	4 582	9 088
Sous-total	9 122	17 414	-58	-15	-	-	9 064	17 399
SOFIPAR	-164	28	-	-	-	-	-164	28
TOTAL	8 958	17 442	-58	-15	-	-	8 900	17 427

4.3 - Note sur les résultats fiscaux

SOFIPAR n'est redevable d'aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2017.

(en K€)

	Résultat comptable avant impôt	Impôt dû	Résultat comptable net
Courant	-291	-	-291
Exceptionnel	-	-	-
TOTAL	-291	-	-291

Les sociétés en participations assujetties à l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

SP 7i – LESIEUR

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2017.

SP 8E – D2

Cette SP créée en 2012 a opté pour son imposition à l'impôt sur les sociétés. Au 30 septembre 2017, la SP8E- D2 n'est redevable d'aucun impôt.

5. – NOTES ANNEXES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN**5.1. Engagements donnés :** 44 902 K€

Les engagements donnés sont des promesses de vente données.

5.2. Engagements reçus : 65 820 K€

Les engagements reçus sont des promesses de vente reçues, cautions reçues, promesses d'achat reçues.

6. - AUTRES INFORMATIONS**6.1. Montant global des rémunérations à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration :**

Néant

6.2. Contrat de délégation de gestion :

SOFIPAR bénéficie d'une prestation de gestion de son portefeuille dans le cadre du mandat de gestion signé avec la Société IDIA, dont le montant global est de 2 M€ TTC pour l'exercice.

6.3. Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 45 K€, dont 7 K€ de TVA non récupérable.

Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, aucun honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre de diligences directement lié.

SOFIPAR
Société par actions simplifiée au capital de 300.000 €
Siège social : 12 place des Etats Unis – 92127 MONTROUGE CEDEX
304 578 941 RCS NANTERRE

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 MARS 2018
POUR DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES**

Le vingt et un mars deux mille dix-huit à 9 heures, au siège social,

la société CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE, société anonyme au capital de 687 621 568 €, dont le siège social est situé 12 place des Etats Unis – 92127 MONTROUGE CEDEX, 356 849 599 RCS NANTERRE, représentée par Monsieur Christophe BLANCHY, Directeur Général,

Associée unique de la société SOFIPAR en sa qualité de propriétaire de la totalité des 20 000 actions composant le capital social,

le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, étant absent et excusé,

a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2017 tels qu'ils ont été présentés et dont le total du bilan s'élève à 188 924 863 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur Général de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter en totalité le résultat déficitaire de l'exercice qui ressort à **-290 937 €** en Report à Nouveau qui passera ainsi de 1 460 155 € à 1 169 218 €.

L'Associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué aux actionnaires au cours des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

II.4 Proposition d'affectation du résultat des Sociétés en Participation 7I « Lesieur » et 8E « D2 »

L'Associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de la société en participation 7I LESIEUR de **-720 717 €** de la manière suivante :



- Nord Est Expansion
- CACIF
- SOFIPAR

385 €
-713 796 €
-7 206 €

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la société en participation 8E D2 de 166 796 € de la manière suivante :

- Caisse Régionale Sud Rhône Alpes
- CACIF
- SOFIPAR

83 398 €
81 730 €
1 668 €

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité ou tout dépôt.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée,

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

L'Associé unique
CREDIT AGRICOLE CAPITAL
INVESTISSEMENT & FINANCE

représenté par
Monsieur Christophe BLANCHY

